

AJ.-
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2006-185 DU 26 AVRIL 2006

Chargeant Monsieur Issifou Kogui N'DOURO,
Ministre de la Défense Nationale de l'intérim du
Président de la République pour compter du 26
avril 2006.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n° 2006-178 du 08 avril 2006 portant composition du Gouvernement ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Pendant l'absence de Monsieur le Président de la République, chef de l'Etat, chef du Gouvernement, Monsieur Issifou Kogui N'DOURO, Ministre de la Défense Nationale est chargé d'assurer l'intérim dès le départ de la délégation présidentielle pour le Niger, le Burkina Faso, le Mali, le Sénégal et la Côte d'Ivoire.

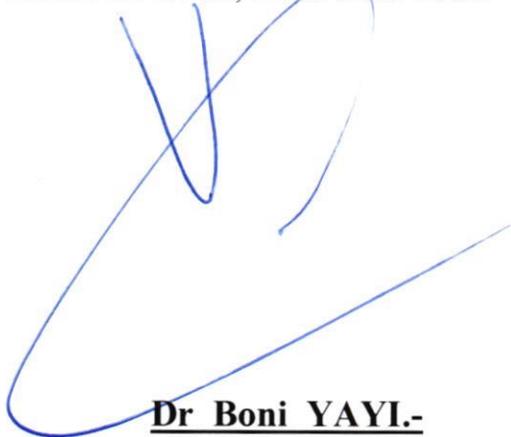
.../...

Article 2.- Il est délégué à Monsieur Issifou Kogui N'DOURO, Ministre de la Défense Nationale, durant cette période, les pouvoirs de chef du Gouvernement.

Article 3 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 26 avril 2006

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MINISTERES 22 SGG 4
DC/MIL 2 DEPARTEMENTS 6 JO 1.